Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260414-D2026_04_14-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Date de la convocation : 02/04/2026
Date d'affichage : 02/04/2026

Secrétaire de séance : Maëlys BERTHO

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le jeudi 02 avril 2026 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Sandrine CADORET, Maire.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
CADORET Sandrine	X			BENNAÏ Nasser	X		
GALLAIS Jean Luc	X			RYO Estelle	X		
AUDROIN Céline	X			LE GALLIC Séverine	X		
EON Arnaud	X			SAVEA Mickael	X		
VIMONT Ombeline		X Départ à 20H55		EON Charline	X		
LE QUINIO Henri	X			LE GALEZE Fabien	X		
LEOST Roger	X			PERON Jessica	X		
THEAUDIN Yves	X			RAVET Sylvain	X		
BREVET Valérie	X			BERTHO Maëlys	X		
CADIO Dominique	x						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
19	18	0	18

D2026-04-14 - ADMINISTRATIF – Avenant à la Convention pour la mutualisation de la Police Municipale avec Theix-Noyalo et Le Hézo afin de modifier le quota horaire

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
Vu le Code de la Sécurité intérieure ;
Vu la délibération de la commune de La Trinité Surzur n°12-068 du 28 novembre 2022 validant la Convention communale de coordination de la police municipale pour 2023-2025 ;

La Commune de la Trinité Surzur a renouvelé pour 2023-2025 sa participation à un service de Police municipale intercommunale dont la gestion quotidienne est déléguée à la commune de Theix Noyalo et mutualisée avec Le Hézo. Cette convention convenait d'un quota horaire d'intervention de la Police Municipale sur la Commune de La Trinité Surzur servant de base à la facturation du service, à savoir 10 heures mensuelles, soit 120 heures annuelles telles que précisées dans l'article 5 de la Convention initiale. La commune est ensuite facturée au réel des heures réalisées. A noter qu'un budget d'investissement (véhicule, matériel) est abondé par la commune indépendamment des heures réelles réalisées.

Or, la Convention prévoit que, si la Police municipale n'a pas pu réaliser les heures dûes, les heures seront facturées au réel ce qui nécessite un avenant à la Convention. La Commune de Theix-Noyalo par courrier du 26 mars 2026 a informé la commune que seules 84 heures 75 ont été réalisées sur l'année 2025. Il s'agit donc d'acter ce volume horaire qui sera pris comme référence pour la facturation et entraînera un coût de 3 265.40€ pour La Trinité-Surzur. A cela s'ajoutera la charge fixe de 3 309.91€ de secrétariat.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260414-D2026_04_14-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de :

- **ACTER** que le nombre d'heures réalisé par la Police municipale pour 2025 est de 84 heures75 au lieu de 120 Heures dans la Convention initiale, soit un coût de 3 265.40€ hors secrétariat.
- **AUTORISER** Madame la Maire à signer l'avenant annexé et tout document relatif à cette affaire

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Voté par 18 voix Pour, unanimité

La secrétaire de séance,
Maëlys BERTHO

La Maire
Sandrine CADORET

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Trinité-Surzur, le 16 mars 2026

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administraitf dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Retour de préfecture tamponné le : / 04 / 2026